

BROCANTE DU 1^{ER} MAI

N'oubliez pas de vous inscrire pour exposer à la brocante de Courcelles !

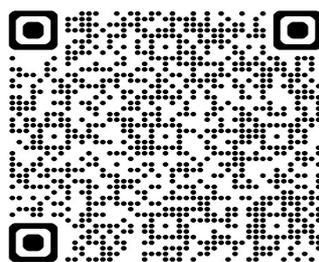
Renseignements et Réservation :

brocante.courcelles@gmail.com

ou

01.34.42.11.16

Vous pouvez accéder directement au formulaire d'inscription en scannant le QR code ci-dessous.



Paiement à la réservation : Voir les conditions dans le 'Règlement de la brocante' au dos de ce document.

Nous recherchons toujours des personnes souhaitant participer à l'organisation de la brocante. Merci pour votre aide.

Règlement de la brocante

1. La brocante est ouverte aux Courcellois et aux personnes extérieures au village.
2. La zone d'exposition est strictement définie par arrêté municipal : rue de la Libération, place Léopold Hubeaut, rue de la Groux et rue des Prés. Toute installation en dehors du périmètre est interdite.
3. Le prix du mètre linéaire est de 6 €, avec un minimum de 2 m.
Un mètre gratuit est offert à tous les Courcellois, petits et grands.
Le paiement s'effectue à la réservation. Celle-ci ne sera effective qu'à réception du règlement qui devra nous parvenir **au plus tard le 23/04/2025**.
4. Vous devez **adresser votre règlement** par chèque libellé **à l'ordre de l'AAC** à :
Brigitte RIFFLARD
(à l'attention de l'AAC - Brocante du 1^{er} mai)
5, rue du Val
95650 COURCELLES sur VIOSNE
sans oublier de rappeler le nom auquel a été effectuée la réservation et le nombre de mètres réservés.
Vous devez également nous communiquer votre adresse mail pour que nous vous envoyions une Fiche Exposant à nous retourner complétée.
5. Type de marchandises :
Nous n'acceptons ni nourriture, ni boisson (vente exclusivement réservée à l'AAC).
Pas de vente d'animaux, de tabac, ni de matériel neuf.
6. Horaires :
. Début : entre 6h et 8h maximum (au-delà, les places réservées pourront être réattribuées).
. Fin : 18h
7. **Un sens unique de circulation** est mis en place pour fluidifier l'installation des exposants : **entrée par la rue de la Libération (à l'angle de la rue de la Source), sortie par la rue du Val, y compris pour les Courcellois.**
Les véhicules sont à évacuer tout de suite après le déchargement de la marchandise pour ne pas bloquer la circulation.
8. Dans le cadre de la sécurisation des grands rassemblements, des contrôles de police pourront être effectués au cours de la journée et nous vous demandons de nous **signaler tout comportement bizarre ou suspect.**
9. Circulaire du 26/01/2009 et Arrêté du 15/05/2009 :
L'inscription est obligatoire, y compris pour les personnes s'installant devant ou chez elles, car la liste des exposants, leur état civil et une attestation sur l'honneur par laquelle les particuliers certifient ne pas effectuer plus de 2 ventes au déballage par an doivent être communiqués à la Préfecture et à la Gendarmerie (un contrôle d'identité pouvant être fait le jour de la brocante). Le déballage sans inscription préalable peut être refusé par les organisateurs pour ces raisons.